



CDI et ordre de mission - Probleme d'horaires

Par **nongip**, le **08/02/2012** à **17:52**

Bonjour à tous,

Je suis actuellement embauché dans une "grande SSII" depuis avril 2011..

Sans tourner autour du pot, voila mon problème:

J'ai signé un CDI annualisé sur 1607h (soit 37h50 par semaine) avec environ 10jours de repos.

Je suis en prestation depuis le mois de mai, et j'avais signé un ordre de mission jusque fin décembre. Début janvier, je signe un renouvellement d'ordre de mission.

Le client chez lequel je suis en presta, fonctionne en 35h semaine.

Je fais donc 35h par semaine et non 37h50. J'ai signé mon ordre de mission, stipulant "contrat en annualisation 37h50". (mais je n'ai pas eu la version signé par le manager..)

Aujourd'hui, mon manager me renvoi un ordre de mission "contrat hebdomadaire 35h" et me dit dans le mail: ".. donc sans jours de repos, attention aux compteurs..."

Il décide donc de me sucrer mes jours de repos!!

Que faire? a t-il le droit?

Quelle est la référence pour moi? le CDI ou l'ordre de mission?

(je n'ai jamais demandé a être chez un client a 35h...)

J'espère être clair dans mon problème, et vous remercie d'avance pour les réponses apportées.

Cordialement,
Un presta..

Par **P.M.**, le **08/02/2012** à **18:13**

Bonjour,

Normalement, l'engagement contractuel est pour 37,50 h et l'employeur a donc une obligation de vous fournir du travail pour l'horaire prévu ou au moins d'en respecter les termes...

Par **nongip**, le **08/02/2012** à **18:59**

Merci pour votre réponse.

Mais ce n'est tjrs pas clair pour moi.

Peut-il décider de m'annuler les jours de repos? bien que cela me semble logique etant donné mes semaines a 35h.. mais il y bien un contrat que defini tt ca..

C'est très étrange ce systeme..

Difficile de s'y retrouver..

Par **P.M.**, le **08/02/2012** à **19:32**

Vous retirer les jours de repos, ce serait ne pas respecter l'engagement contractuel basé sur 37,50 h d'horaire hebdomadaire...

Je ne vois pas comment je pourrais être plus clair...